Quelles chances de succès ?

- Les méthodes de préservation de la fertilité ne sont pas infaillibles mais en constante amélioration. Les techniques de réutilisation des tissus germinaux conservés (ovarien et testiculaire) sont encore récentes et réalisées dans des protocoles de recherche.

Pour en savoir plus

- Site du groupe **GO-AJA**
  https://go-aja.fr/
- Site des **CECOS** (Centres d'Etude et de Conservation des Ovocytes et du Sperme)
  https://www.cecos.org/accueil
- Site de l'**Agence de la Biomédecine**
  https://www.procreation-medicale.fr/
- Site de l'association de la **Ligue Contre le Cancer**
  https://www.ligue-cancer.net/
- Réseau Régional de Cancérologie des Pays de la Loire **ONCOPL**
  https://www.oncopl.fr/

Coordonnées des centres d'AMP en Pays de la Loire

CHU de Nantes
Tel : 02 40 08 32 34 / 43
Fax : 02 40 08 32 28
https://www.chu-nantes.fr/biologie-et-medecine-de-la-reproduction-2399.kjsp

CHU d'Angers
Tel : 02 41 35 45 94
Fax : 02 41 35 45 98
http://www.maternite-chu-angers.fr/avant-la-naissance/aide-medicale-a-la-procreation/

Clinique du Tertre Rouge Le Mans
Tel : 02 43 78 59 61
Fax : 02 43 78 59 62
https://www.polesantesud.fr/la-maternite-du-tertre-rouge/assistance-medicale-a-procreation/

Cancer et Fertilité chez les Enfants et Adolescents

Votre enfant ou adolescent est pris en charge pour un cancer ?

- Les **différents traitements anticancéreux** (la chimiothérapie, la radiothérapie ou la chirurgie) peuvent **altérer sa fertilité** et diminuer ses chances d'avoir un enfant étant adulte.
- Votre enfant peut bénéficier d'une prise en charge spécialisée dans un centre agréé afin d'optimiser ses chances **de préserver sa fertilité ultérieure.**
- Différents types de techniques existent, permettant de préserver la fertilité **à tout âge**, que votre enfant soit pubère ou non.

Préserver sa fertilité en cas de cancer : Un droit ?

- La préservation de la fertilité est un des principaux objectifs du dernier **Plan Cancer 2014-2019** pour une meilleure qualité de vie des personnes atteintes de cancer.

- Selon, la **Loi Française** « Toute personne dont la prise en charge médicale est susceptible d'altérer la fertilité, ou dont la fertilité risque d'être prématurément altérée, peut bénéficier du recueil et de la conservation de ses gamètes ou de ses tissus germinaux, en vue de la réalisation ultérieure, à son bénéfice, d'une **Assistance Médicale à la Procréation (AMP)**, ou en vue de la préservation et de la restauration de sa fertilité. […] » (Article L2141-11 du Code de la Santé Publique)

- Jusqu'à la majorité de votre enfant, **votre consentement** est nécessaire pour l'ensemble de ces démarches.

La préservation de la fertilité est possible grâce aux progrès de **l'Oncofertilité** : champ de la médecine qui s'intéresse à la fertilité des patients touchés par le cancer, quel que soient leur âge ou leur sexe.

Comment préserver la fertilité de votre fille ?

Plusieurs techniques sont possibles suivant le sexe et **l'avancée pubertaire** de votre enfant. En effet, lorsque l'enfant n'est pas pubère, le corps n'est pas en capacité de produire des gamètes (ovocytes et spermatozoïdes).

Chez les filles non pubères :

- **La conservation de tissu ovarien :** Consiste à prélever un fragment d'ovaire ou un ovaire entier puis à le congeler, afin de le greffer plus tard pour permettre une grossesse.

Chez les filles pubères :

- **La conservation ovocytaire :** Prélèvement des ovocytes après stimulation hormonale et ponction ovarienne. Ils sont ensuite vitrifiés (congélation très rapide permettant une conservation dans les meilleures conditions).

Chez les filles, pubères ou non :

- **La transposition ovarienne :** Déplacement chirurgical des ovaires pour éviter leur irradiation si le traitement envisagé est la radiothérapie

Comment préserver la fertilité de votre garçon ?

Chez les garçons non pubères :

- **La conservation de tissu testiculaire :** Consiste à prélever des fragments testiculaires puis à les congeler.

Chez les garçons pubères :

- **La conservation des spermatozoïdes :** Le sperme peut être recueilli par masturbation puis congelé. En cas de difficultés à éjaculer, les spermatozoïdes peuvent être prélevés directement au niveau testiculaire.

Et après le cancer, quel accès aux prélèvements conservés ?

- Le centre d'AMP vous **contactera chaque année** jusqu'à la majorité de votre enfant pour connaitre votre position sur la poursuite de la conservation.

- La réutilisation des prélèvements congelés et les techniques optimisant les chances de grossesse seront évaluées ultérieurement par le centre d'AMP lorsque votre enfant aura atteint sa majorité. Elles lui seront proposées lorsqu'il aura un désir d'enfant, si sa fertilité est altérée.